

Le 10 novembre 2021

**CONSULTATION  
MISSION D'ANIMATION DU RÉSEAU INNOVATION  
POUR ACD NOUVELLE-AQUITAINE**

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

La consultation a pour objet la délégation de mission d'animation du réseau innovation d'ACD Nouvelle-Aquitaine. Le marché sera conclu par convention avec ACD Nouvelle-Aquitaine.

**ARTICLE 2 - MODE DE PASSATION DE LA CONSULTATION**

Marché ordinaire / marché de prestations de services, passé selon une procédure adaptée.

**ARTICLE 3 - LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

L'Association ACD Nouvelle-Aquitaine représentée par Monsieur Jean-Philippe RICARD, Président.

**ARTICLE 4 - DURÉE DU MARCHÉ**

Le marché est conclu pour une durée maximale de 4 ans à compter de sa notification, soit jusqu'au 31 décembre 2025, sous réserve de la reconduction des conventions de financement du programme ACD avec le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

**ARTICLE 5 - CONTENU DE LA PRESTATION ET PRIX**

Un contrat fixera le contenu et le montant des prestations nécessaires pour mener à terme la mission d'animation innovation sur l'année 2022. Il s'agit d'un prix forfaitaire annuel comprenant tous les frais s'y référant, tels que définis à l'article 12. Le prix fixé pour l'année 2022 est ferme, définitif et non révisable pour toute la durée de la période concernée. Le contenu de la mission, le montant annuel et les dispositions concernant le remboursement des frais annexes seront révisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'évolution des besoins et des attendus d'ACD Nouvelle-Aquitaine. Les modifications feront l'objet d'un avenant au Contrat.

**ARTICLE 6 - MODALITES DE PAIEMENT**

En contrepartie de la réalisation des prestations définies à l'article 10, ACD Nouvelle-Aquitaine procédera au règlement de :

- 30% à la signature de la convention,
- 40% en octobre 2022,
- Le solde au 31 décembre 2022.

Les sommes dues par ACD Nouvelle-Aquitaine seront versées dans les quarante-cinq (45) jours calendaires à compter de la date de réception par ACD Nouvelle-Aquitaine des factures établies par le prestataire choisi, et après réception des relevés écrits mensuels d'activité prévus à l'article 10.1. Le règlement des sommes dues s'effectue par virement bancaire.

**ARTICLE 7 - MODALITÉS DE RÉSILIATION**

Le prestataire choisi et ACD Nouvelle-Aquitaine seront définis comme Partie dans la suite du document.

En cas de manquement d'une des parties à tout ou partie des obligations mises à sa charge par la convention, l'autre partie se réservera la possibilité de résilier celle-ci, sans indemnité, ni préavis, après mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet pendant un mois à compter de sa date d'envoi. De ce fait, la partie défaillante ne pourra plus dès lors prétendre à une quelconque exécution des obligations de la partie lésée.

Cette résiliation interviendra sans préjudice de tous dommages intérêts ou sommes que la partie lésée pourrait réclamer à la partie défaillante en raison du défaut d'exécution du Contrat.

#### **ARTICLE 8 - LITIGES**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente consultation, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal compétent.

#### **ARTICLE 9 - CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS**

ACD Nouvelle-Aquitaine coordonne, développe et anime un programme de structuration et d'animation de la filière "chimie & matériaux", porté par les industriels de la chimie et des matériaux, en partenariat avec France Chimie Nouvelle-Aquitaine et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Il s'est bâti durant l'année 2010. Son ambition est de s'inscrire dans la reconquête industrielle de la Nouvelle-Aquitaine. Depuis la pandémie Covid-19, cet objectif s'est retrouvé renforcé.

C'est également une association qui représente et diffuse la chimie et les matériaux en région Nouvelle-Aquitaine, en se positionnant comme l'interlocuteur spécialisé et privilégié des entreprises, des centres technologiques, des laboratoires de recherche, des structures relais généralistes (clusters, pôles de compétitivité...), et des collectivités locales. Dans chacun des domaines explorés, ACD Nouvelle-Aquitaine s'adosse aux acteurs régionaux référents. En partenariat avec ces structures (clusters, pôles de compétitivité, réseaux d'innovation et d'accompagnement d'entreprises...), elle peut repérer les opportunités, accompagner les projets industriels des territoires et des entreprises, et contribuer aux réflexions régionales sur le développement industriel.

ACD Nouvelle-Aquitaine a vocation à rassembler, au-delà de la filière "chimie & matériaux", différents secteurs autour d'un objectif de performance globale des entreprises industrielles.

ACD Nouvelle-Aquitaine se définit comme :

- **Un réseau d'acteurs régionaux** autour de la chimie et des matériaux (entreprises, réseaux d'innovation, centres technologiques, laboratoires de recherche, clusters, pôles de compétitivité, opérateurs de formation, collectivités territoriales...) inscrits dans des réseaux industriels, nationaux et européens,
- **Un observatoire régional de cette filière** : cartographie et données actualisées sur les entreprises, les compétences, les technologies et l'actualité des filières,
- **Un centre de ressources** pour accompagner les entreprises vers la performance globale : veille et assistance réglementaire, parcours formation, ateliers d'échanges, diagnostics RH, SSE...,
- **Un lieu d'échanges et d'incubation de projets industriels**, pour favoriser la structuration de filières émergentes, l'identification d'opportunités, les transferts de technologies ou les programmes collaboratifs.

ACD Nouvelle-Aquitaine établit chaque année un programme d'actions à partir des besoins exprimés par les industriels et des stratégies définies par ses partenaires financeurs (Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole). Ce programme se décline autour de 3 leviers :

- L'innovation, à partir des grandes thématiques bâties par le Comité national Stratégique de la Filière "CSF chimie & matériaux",
- La formation et son organisme agréé,
- Le développement d'une culture SSE (Santé/Sécurité/Environnement).

Et selon 3 modes d'action privilégiés :

- Structuration de filières,
- Animation,
- Communication.

#### **ARTICLE 10 - PRESTATIONS ATTENDUES**

La présente consultation porte sur l'animation du réseau innovation d'ACD Nouvelle-Aquitaine sur un périmètre allant de la chimie (hors biosourcée) au domaine applicatif des matériaux. Elle se décline sur les 5 missions suivantes :

##### **10-1 ASSISTANCE, CONSEIL ET RESSOURCEMENT**

- Programmation annuelle des actions de l'axe innovation à partir des besoins et stratégies exprimés par les partenaires du réseau (entreprises, acteurs du développement économique local, institutionnels). Ce travail sera réalisé en lien avec l'équipe permanente du programme innovation d'ACD Nouvelle-Aquitaine,
- Identification des sujets d'innovation en émergence au sein du réseau,
- Co-organisation et participation au Comité d'Orientation Scientifique d'ACD Nouvelle-Aquitaine, organe qui fait émerger des idées et valide le programme d'animation. 2 réunions par an,
- Participation à des manifestations extérieures « chimie et matériaux » (GT, JT, webinaires, réseautage, ...) pour le ressourcement. En prévoir 10 à 12,
- Assistance technique à la préparation et à l'organisation de manifestations par ACD Nouvelle-Aquitaine (salon professionnel comme le JEC World, convention d'affaires, ...),
- Rédaction d'un rapport d'activités bilan annuel.

##### **10-2 MOBILISATION DES ACTEURS DU RÉSEAU**

- Développement et animation du réseau d'acteurs (industriels, académiques et institutionnels) sous forme de groupes de travail thématiques ou sectoriels déterminés en lien avec la stratégie innovation d'ACD Nouvelle-Aquitaine et de ses partenaires institutionnels :
  - Identification et contact des acteurs pour recueillir leurs attentes,
  - Proposition de thématiques de travail communes,
  - Animation (préparation, compte-rendu ...) des manifestations (comité de pilotage, journée technique, atelier, webinaire). A titre indicatif : 1 copil, 3 webinaires, 4 JT et 1 atelier.
- Organisation d'une visite collective annuelle d'acteurs du réseau (laboratoire, centre technologique, entreprise) et d'une rencontre-webinaire chercheur / industriels (mise en avant d'une technologique) ...,
- Mise en réseau des acteurs de l'amont et de l'aval,
- Identification et organisation d'actions inter-clustering et d'opérations conjointes avec les clusters et les pôles de compétitivité régionaux. Il s'agit d'intégrer les partenaires d'ACD

Nouvelle-Aquitaine dans la co-animation de ses événements et réciproquement de leurs propres manifestations.

#### 10-3 RECUEIL DES ATTENTES DES ENTREPRISES

Le plan d'actions annuel prévoit la planification de rencontres et de visites d'industriels permettant de présenter les actions d'ACD Nouvelle-Aquitaine et de recueillir leurs attentes et besoins en termes d'innovation, de formation, de recrutement, d'accompagnement SSE.

Le prestataire sera chargé de présenter l'offre innovation d'ACD Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de ces rencontres (6 par an) et en particulier, d'améliorer :

- La connaissance et valorisation de l'offre amont,
- L'expression des besoins des utilisateurs aval.

#### 10-4 COMMUNICATION (VEILLE, PUBLICATION, SITE ACD INNOVATION)

Le prestataire sera chargé de mettre en place une veille prospective permettant :

- La diffusion d'informations dans le réseau innovation ACD Nouvelle-Aquitaine, dans les domaines de la chimie, des composites et des matériaux avancés, au travers notamment du « Fil ACD » (newsletter mensuelle) et de la mise à jour de la publication "chimie & matériaux en Nouvelle-Aquitaine" (dernière édition en 2019) à prévoir en 2024,
- La réflexion stratégique autour de la structuration de filières entre l'amont et l'aval (valorisation de coproduits, recyclage).

Le prestataire sera chargé d'animer la rubrique Innovation du site internet d'ACD Nouvelle-Aquitaine (mise à jour de l'agenda, des actualités, du centre documentaire, de l'espace veille et petites annonces, rédaction de contenus).

#### 10-5 GESTION DES DONNEES

Le prestataire sera chargé de mettre à jour et d'enrichir la base de données des acteurs innovation "chimie et matériaux" implantés en région Nouvelle-Aquitaine.

Le prestataire sera également chargé de mettre à jour deux fois par an les différentes cartographies des acteurs de la filière sur le site Internet.

#### ARTICLE 11- CLAUSES PARTICULIERES

Votre offre devra impérativement parvenir dans les conditions prévues ci-dessous, **avant le 15 décembre 2021, à 12h00**, à l'adresse suivante :

ACD Nouvelle-Aquitaine  
40 Avenue Maryse Bastié  
33520 BRUGES

ou par voie électronique avec accusé de réception à l'adresse suivante : **acd@aquitainechimiedurable.fr**.

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager sa structure. Les offres doivent être rédigées en langue française. Elles seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception (envoi par la poste en recommandé, remise contre récépissé...) à l'adresse indiquée précédemment.

Le prestataire devra, en tout état de cause, prendre toutes les dispositions pour que le pli ou le message électronique parvienne à l'adresse indiquée, avant la date et heure limites indiquées ci-dessus. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date

et heure limites ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus ; ils seront retournés à leurs auteurs.

L'offre devra contenir les documents suivants :

1- un devis daté et signé, indiquant :

- Le prix détaillé des différentes prestations proposées précisant :
  - Pour les honoraires, le coût journée des intervenants, le nombre de jours affectés à chacune des missions,
  - Pour les frais techniques, une évaluation de l'enveloppe à prévoir pour chaque prestation comprenant la réalisation des outils et les frais de mission.

Les frais éventuels de location de salles, d'accueil, de traiteur, de prestation technique (vidéo, son) seront pris en charge directement par ACD Nouvelle-Aquitaine.

- Le coût HT et TTC de la prestation globale, sur une base TVA à 20%.

2 – Un mémoire technique présentant :

- La méthode de travail, les modalités de l'intervention, les moyens humains affectés aux différentes interventions,
- L'adéquation entre la prestation demandée et la qualification et l'expérience des intervenants. Il est demandé de préciser notamment toutes les références démontrant :
  - Des connaissances scientifiques, technologiques et une culture marketing dans le domaine "chimie et matériaux" en région Nouvelle-Aquitaine,
  - Une connaissance des acteurs régionaux (laboratoires, centres technologiques, entreprises, acteurs du développement économique local),
  - Une expérience R&D industrielle et marketing produit,
  - Une expérience dans l'animation de réseau d'innovation et dans l'organisation et animation de réunions techniques et de manifestations (conférence, journée technique, webinaire, ...),
  - Des connaissances de gestion de base de données de type CRM.

3- Un mémoire décrivant les actions que met en place le candidat pour minimiser l'impact environnemental de sa prestation.

4- Une déclaration du candidat qu'il est titulaire de polices d'assurance auprès d'une compagnie notoirement solvable couvrant tous risques liés à sa responsabilité civile professionnelle.

Par la suite, le prestataire retenu devra fournir à ACD Nouvelle-Aquitaine une attestation sur l'honneur renseignée, signée et datée certifiant que :

- Le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
- Le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour des infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du travail,
- Le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L341-6, L341-6-4, L620-3, L143-3 et L143-5 du Code du travail,
- Le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
- Les prestations des sous-traitants éventuels pourront être payées directement par ACD Nouvelle-Aquitaine au sous-traitant sous réserve de l'acceptation du sous-traitant concerné et de l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Les candidats sont informés que dans le cas où ils seraient retenus, ils devront fournir dans la mesure où ils ne l'ont pas déjà fait les pièces prévues à l'article 46 du Code des marchés publics, dans un délai de dix (10) jours à compter de la demande formulée par le pouvoir adjudicateur du marché. A défaut le marché ne leur serait pas attribué.

Après examen des offres par ACD Nouvelle-Aquitaine, des négociations pourront être engagées avec une ou plusieurs des entreprises ayant fait des offres.

Les critères d'évaluation des offres sont :

- Valeur technique (mémoire explicatif et références fournies) : 60%
- Prix de la prestation : 40%

Pour toute question, les candidats peuvent prendre contact avec Frédéric BATAILLE, par mail [acd@aquitainechimiedurable.fr](mailto:acd@aquitainechimiedurable.fr) ou par téléphone au 05 56 29 00 07.